



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AIDE À LA PRATIQUE D'UN SPORT
OU D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES**
Agents ou enfants âgés de 4 à moins de 16 ans
ANNÉE 2020
Aide non cumulable avec l'aide au périscolaire



à retourner **au plus tard le 4 décembre 2020**

à : **Service Départemental d'Action Sociale**

Préfecture de la Moselle

B. P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 01



(Un seul dossier par inscription et par agent ou enfant sera traité)

NOM – PRENOM DE L'AGENT

SERVICE

PROF PORTABLE

ADRESSE PERSONNELLE

MEL PROF.

MEL PERS.

LE CAS ECHEANT, NOM – PRENOM DE L'ENFANT.....

ET DATE DE NAISSANCE.....

NOM et ADRESSE DU CLUB OU ASSOCIATION.....

DISCIPLINE PRATIQUEE.....

Fait à, le

(Signature)

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire
- Lettre-suivie 20 g. portant les coordonnées du bénéficiaire
- Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2018
- Facture 2020 de la cotisation acquittée, d'un montant supérieur à 50 €, à établir par le club ou l'association.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE